

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 56 [i.e. 57] (1986)

Heft: 3: Comptes et budget : nouveaux statuts : palmarès du concours "Créations-apprentis 85"

Vorwort: Bilan et perspectives : redimensionnement

Autor: Schaller, Roland

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bilan et perspectives : redimensionnement



Par Roland SCHALLER, président sortant de l'ADIJ

Après avoir fait la démonstration que, dans le cadre de ses nouvelles structures, les tâches spécifiques de notre association, se situant sur un registre différent, ne pouvaient être reprises par les organismes mis en place par les cantons de Berne et du Jura, il fallait encore surmonter les interrogations qui se manifestaient chez certains.

Dans un premier temps, il s'agissait donc pour l'ADIJ d'apporter la preuve qu'elle était à même non seulement de poursuivre son rôle d'animation sur le plan socio-économique, mais aussi de répondre à l'attente bienveillante de ceux qui témoignaient à notre institution qu'elle conservait, pour le moins, un grand capital de confiance. Cet objectif, qui consistait à creuser de nouveaux sillons, était ainsi le premier cap à franchir. Pour tirer notre association de la passe délicate qu'elle traversait, l'ADIJ a pu compter, il est vrai, sur l'appui efficace et enthousiaste de M. Claude Brügger, ainsi que sur une direction dynamique, ce qui lui a permis, de mieux en mieux, d'assumer les tâches qui lui incombaient.

Nouveaux créneaux...

Ensuite, il convenait de parier sur des créneaux dont les perspectives paraissaient donner une nouvelle dimension à notre institution. Bien que l'activité de notre association se soit ressentie quelque peu dans ses moyens financiers de la cure drastique qui lui a été administrée, non seulement les prestations offertes restaient pratiquement les mêmes mais encore, l'ADIJ a été en mesure de s'insérer, avec souplesse, dans le processus de mutation que nous connaissons. Il sied ici de relever l'activité bénéfique pour notre association de MM. Rémy Clivaz et Jean-Paul Bovée qui sont à l'origine de nombreux projets en cours.

...et mandats particuliers

Il convenait cependant que notre institution improvise et innove encore. Mais la précarité des moyens dont l'ADIJ disposait n'était pas faite pour arranger les choses. C'est le mérite de notre secrétaire général, M. Pierre-Alain Gentil, d'avoir entrouvert cette possibilité, ce qui permet à notre association de répondre aux besoins particuliers, et par là même de sortir des limites que les moyens réduits de notre institution permettaient difficilement d'envisager.

Perspectives

Aujourd'hui, plus que jamais, les régions jurassiennes, confrontées aux changements et en quête de réponses aux mutations qui les traversent, cherchent des orientations nouvelles. Il nous appartient de participer à ce processus et d'y apporter notre contribution, ce qui implique de nouveaux efforts qu'on doit être à même d'assumer.

Aussi, on peut sans trop de réticence émettre le vœu que les nouveaux moyens à disposition de l'ADIJ permettront d'utiliser, dans des conditions optimales, toutes les potentialités envisagées.

R. S.